

RCS : ST DENIS DE LA REUNION

Code greffe : 9741

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de ST DENIS DE LA REUNION atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2019 B 00511

Numéro SIREN : 853 909 612

Nom ou dénomination : A-N RUDRA SHANTI

Ce dépôt a été enregistré le 05/11/2020 sous le numéro de dépôt A2020/010274

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE
DE SAINT-DENIS-DE-LA-REUNION

A2020/010274

Dénomination : A-N RUDRA SHANTI
Adresse : 10 Sentier des Bégonias 97441 SAINTE-SUZANNE
N° de gestion : 2019B00511
N° d'identification : 853909612
N° de dépôt : A2020/010274
Date du dépôt : 05/11/2020
Pièce : Rapport du commissaire aux comptes du 02/11/2020 RACC



308615

TAMADOUM Kemnda

Commissaire aux comptes

Inscrit près la Cour d'Appel de Saint-Denis de La Réunion

Expert Comptable

Inscrit au tableau de l'Ordre du CROEC de La Réunion

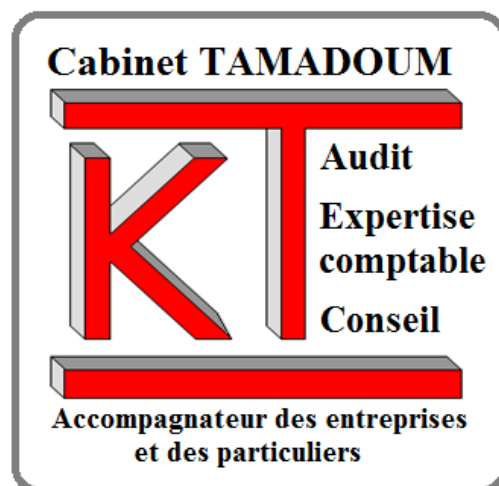
Déclaration d'activité de formation enregistrée
sous le n° 98 97 04306 97 auprès du Préfet de La Réunion

E.I. SIRET : 529 557 332 00036 – APE 6920Z

250 rue Bois Rouge – 97440 Saint-André

Tél. : 0692 649 300 - 0262 307 321

kemnda@kt-expert.com



SARL A-N RUDRA SHANTI

A l'attention de :

- Mr ALAGUIRY Vincent Jean Freddy

10 sentier des Bégonias – Grande Ravine – 97441 Sainte-Suzanne

SIRET : 853 909 612 00014

RAPPORT DU COMMISSAIRE A LA TRANSFORMATION SUR LA TRANSFORMATION DE A-N RUDRA SHANTI, SARL EN SAS

Monsieur,

En ma qualité de commissaire à la transformation désigné, en application des dispositions de l'article L. 224-3 du code de commerce, à l'unanimité de l'associé unique, j'ai établi le présent rapport afin de vous faire connaître mon appréciation sur la valeur des biens composant l'actif social et, le cas échéant, sur les avantages particuliers stipulés et de me prononcer, en application des dispositions de l'article R. 224-3 du code de commerce, sur le montant des capitaux propres par rapport au capital social.

J'ai mis en œuvre les diligences que j'ai estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission.

Ces diligences ont consisté :

- A contrôler par sondages les éléments constitutifs du patrimoine de la société en terme d'existence, d'appartenance et d'évaluation ;
- A vérifier si, compte tenu des événements survenus depuis la date de clôture du dernier exercice, le montant des capitaux propres déterminé selon les mêmes règles et méthodes comptables que celles utilisées pour l'établissement des derniers comptes annuels est au moins égal au montant du capital social.

Elles ont également consisté à analyser les avantages particuliers stipulés. La valeur des

Paraphes :

KT

biens composant l'actif social appelle de ma part les observations suivantes :

- Les derniers comptes intermédiaires arrêtés au 30 septembre 2020 font apparaître des capitaux propres positifs d'un montant de **11 773.04 euros**, supérieur au montant du capital social s'élevant à **500 euros** ;
- Il n'a pas été distribué de dividendes et de réserves entre le 1^{er} janvier 2020 et ce jour.

Sur la base de mes travaux, j'atteste, nonobstant les observations précédentes, que le montant des capitaux propres est au moins égal au montant du capital social. Les avantages particuliers stipulés n'appellent pas d'observation de ma part.

Fait à Saint-André, le 02 novembre 2020.

**Monsieur TAMADOUM Kemnda
 Commissaire à la transformation**



**Kemnda TAMADOUM
 Expert Comptable**

CABINET TAMADOUM
 Expertise Comptable
 Conseil & Formation
 Commissariat aux Comptes
 250 Rue Bois Rouge - 97440 Saint André
GSM: 0692 649 300 - Tél/Fax: 0262 307 321
 E.I. SIRET: 529 557 332 00036 - APE: 6920Z